



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 40896

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les inquiétudes du monde agricole quant aux négociations internationales qui se déroulent actuellement entre l'Union européenne et le Mercosur ainsi qu'avec l'OMC. Concernant la préparation d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, la Commission européenne est en effet sur le point de proposer au Conseil des ministres de Bruxelles des concessions d'importation sur le marché européen qui concernent la plupart des productions agricoles françaises. Ainsi, les céréales à paille seraient importées sans droit de douane et sans limitation quantitative au bout de quelques années, des contingents d'importation très importants de plusieurs centaines de millions de tonnes, avec droits de douane réduits ou nuls, seraient accordés pour le maïs, la viande bovine, la volaille, le porc, les produits laitiers et le riz. Enfin, un contingent massif de bioéthanol serait instauré pour alimenter les nouveaux carburants européens résultant de la directive communautaire sur l'incorporation des composés oxygénés. D'autre part, sur l'OMC, non seulement la Commission propose une élimination des restitutions à l'exportation mais aucune contrepartie précise n'est assurée pour placer l'Europe en position de force dans les négociations internationales, alors que la PAC a été réformée dans le sens voulu par l'Organisation mondiale du commerce. Si de telles initiatives étaient acceptées, les conséquences pour l'agriculture, les entreprises agroalimentaires et l'emploi seraient extrêmement lourdes dans nos départements et nos régions. Aussi il lui demande de prendre les mesures nécessaires à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les préoccupations des professionnels agricoles de son département concernant les deux principales négociations commerciales en cours : le cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne. Concernant le Mercosur, l'objectif de la France est de parvenir à un accord équilibré. Le Président de la République a clairement indiqué son attachement à la prise en compte de nos sensibilités agricoles dans cette négociation, notamment lors du IIIe sommet Union européenne-Amérique latine de Guadalajara, le 28 mai 2004. Le nouvel échange d'offres entre l'Union européenne et le Mercosur en septembre 2004 n'a pas permis d'éliminer le déséquilibre des concessions envisagées de part et d'autre, et ne constituait donc pas les bases d'un accord acceptable. C'est la raison pour laquelle la réunion ministérielle UE-Mercosur du 20 octobre 2004 à Lisbonne a prononcé la suspension des discussions jusqu'au premier trimestre 2005. Concernant l'OMC, en matière d'accès au marché l'accord-cadre signé le 1er août à Genève prend en compte la nécessité du maintien d'une protection douanière suffisante aux frontières de l'Union européenne. En effet, tout en définissant quelques principes généraux pour la future formule de réduction des droits de douane, le texte reconnaît l'existence d'une catégorie de « produits sensibles » qui pourront faire l'objet d'un traitement spécifique. Le nombre de ces produits ainsi que les modalités précises de réduction des droits de douane seront déterminés dans la deuxième phase de la négociation, qui vient de débuter par une série de réunions techniques. Elles déboucheront normalement à l'occasion de la prochaine conférence ministérielle de Hong Kong, en décembre 2005. En matière de soutien interne, l'accord-cadre

agricole permettra de préserver la PAC réformée, comme la Commission et les États membres s'y sont engagés dans le cadre de la réforme adoptée à Luxembourg en juin 2003. En matière de concurrence à l'exportation, l'accord-cadre pose le principe de l'élimination des subventions directes à l'exportation à une date restant à fixer, en prévoyant un parallélisme entre toutes les formes de subventions à l'exportation. Le ministre veillera à ce que la date d'élimination, à convenir en seconde phase de négociation, permette à nos agriculteurs de s'adapter dans des conditions satisfaisantes. Les autorités françaises resteront donc très attentives à ce que la Commission européenne veille, dans ces négociations, à promouvoir le modèle agricole européen.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40896

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4157

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 525